

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 16 JUIN 2021

Modalités de mise à disposition et consultation des documents préparatoires

(Articles R. 22-10-23, L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce)

Les actionnaires de Parrot sont informés qu'une Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, est convoquée et se tiendra exceptionnellement à huis clos, sans que les membres et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents physiquement, le mercredi 16 juin 2021, à 9 heures, au siège social de la Société, 174-178, quai de Jemmapes – 75010 Paris.

L'avis préalable de réunion de l'Assemblée Générale Mixte et l'avis de convocation ont été publiés au BALO (Bulletin des annonces légales obligatoires) respectivement le 7 mai 2021 et 26 mai 2021.

Dans le contexte exceptionnel d'épidémie de Covid-19 et conformément aux dispositions adoptées par le Gouvernement pour freiner sa propagation, l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 16 juin 2021 se tiendra au siège social de la Société, exceptionnellement à huis clos, sans que les membres et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents physiquement. Dans ces conditions, les actionnaires de la Société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire par les moyens de vote à distance via un formulaire de vote par correspondance ou de procuration.

L'Assemblée Générale sera diffusée sous format audio sur le site internet de la Société et l'audio sera également disponible en différé dans le délai prévu par la réglementation.

Les documents et renseignements prévus notamment par les articles R. 22-10-23, L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables et sont publiés sur le site Internet de la Société à la page : <https://www.parrot.com/fr/corporate/assemblees-generales>.

Les modalités d'organisation de l'Assemblée Générale pourraient évoluer en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux. Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire 2021 sur le site de la Société.

A PROPOS DE PARROT

Fondé en 1994 par Henri Seydoux, Parrot est aujourd'hui le premier groupe de drone Européen sur ce marché en pleine expansion. Visionnaire, à la pointe de l'innovation, Parrot se déploie sur l'ensemble de la chaîne de valeur : des équipements aux services en passant par les logiciels. Ses micro-drones, reconnus pour leurs performances et leur robustesse, adressent les usages professionnels et grand public. Le Groupe dispose également d'un ensemble de solutions de pointe (drones, capteurs, logiciels) à destination des professionnels, des entreprises, des grands comptes et des gouvernements. Son offre est principalement centrée sur 3 verticaux : (i) la Cartographie 3D, la Géomatique et l'Inspection, (ii) la Défense et la Sécurité, et (iii) l'agriculture.

Le Groupe Parrot, conçoit et développe ses produits en Europe, principalement à Paris où est établi son siège et en Suisse. Il compte aujourd'hui plus 500 collaborateurs dans le monde et réalise la grande majorité de ses ventes à l'international. Parrot est cotée depuis 2006 sur Euronext Paris (FR0004038263 – PARRO). Pour plus d'informations : www.parrot.com, www.pix4d.com, www.sensefly.com

CONTACTS

Investisseurs, analystes, médias financiers
Marie Calleux - T. : +33(0) 1 48 03 60 60
parrot@calyptus.net

Médias grand public et technologiques
Cecilia Hage - T. : +33(0) 1 48 03 60 60
cecilia.hage@parrot.com